



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

DES EAJE

DE SAINT ANDRÉ LES VERGERS

Préambule-----	3
1. Projet d'accueil-----	4
1.1. Les prestations d'accueil proposées-----	4
1.2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou parents en situation de handicap-----	6
1.3. Les compétences professionnelles mobilisées-----	7
1.3.1. L'équipe et les intervenants	
1.3.2. Le travail d'équipe	
1.3.3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation	
1.3.4. L'accueil des stagiaires et des apprentis	
2. Projet éducatif-----	12
2.1. L'accueil-----	12
2.1.1. Le premier accueil et la familiarisation	
2.1.2. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace	
2.2. Le soin-----	15
2.2.1. L'alimentation	
2.2.2. Le sommeil	
2.2.3. L'hygiène et les soins corporels	
2.2.4. Le rôle du RSAI au sein du Multi-Accueil	
2.3. Le développement, le bien-être et l'éveil-----	19
2.3.1. Le jeu et activités	
2.3.2. L'approche artistique et culturelle	
2.3.3. L'égalité garçon-fille	
2.3.4. L'utilisation du baby signe	
2.3.5. La psychomotricité	
3. Le projet social et le développement durable-----	24
3.1. Les caractéristiques du territoire de SAINT ANDRE LES VERGERS-----	24
3.2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement-----	27
3.3. Les actions de soutien à la parentalité-----	27
3.4. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle-----	28
3.5. La démarche en faveur du développement durable-----	29
Conclusion-----	31
Annexe 1 – Rappel des textes réglementaires-----	32
Annexe 2 – Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant-----	33

Préambule

Le présent projet d'établissement des EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant) de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS s'inscrit dans une démarche éducative, sociale et bienveillante visant à répondre aux besoins fondamentaux des enfants et à accompagner les familles dans leur parentalité. Il répond aux exigences de la Charte Nationale du Jeune Enfant.

Nos établissements accueillent des enfants dans un cadre sécurisé, chaleureux et adapté à leur développement. Ils proposent un mode de garde souple et modulable, combinant accueil collectif en structure et accueil familial au domicile d'Assistantes Maternelles agréées afin de répondre aux différentes attentes des familles et au rythme des jeunes enfants.

Le Multi Accueil Collectif et Familial (Crèche d'Echenilly) est situé Rue Amédée Gambey et la petite crèche (Crèche du Centre-ville) est située Rue Bernard Lecache à SAINT-ANDRE - LES-VERGERS. Ils sont gérés par la commune, autorité organisatrice de la petite enfance sur son territoire.

Conformément aux valeurs portées par nos structures, notre projet repose sur plusieurs axes fondamentaux :

➤ Le bien-être et la sécurité affective de l'enfant :

Chaque enfant est accueilli dans un environnement bienveillant où son rythme, ses besoins et son individualité sont respectés. L'accent est mis sur l'éveil sensoriel, moteur et émotionnel afin de favoriser un développement harmonieux.

➤ L'accompagnement à l'autonomie et à la socialisation :

Les EAJE offrent un cadre propice à l'apprentissage de la vie en collectivité tout en respectant les besoins individuels. L'enfant y développe progressivement son autonomie à travers des expériences variées et adaptées à son âge.

➤ Le soutien à la parentalité :

Les familles sont accueillies et accompagnées dans leur rôle éducatif à travers une relation de confiance et de dialogue avec l'équipe professionnelle. Des temps d'échange et des actions de soutien à la parentalité sont régulièrement proposés.

➤ Une équipe engagée et formée :

L'équipe pluridisciplinaire, composée de professionnels de la Petite Enfance, est animée par des valeurs de bienveillance, de respect et d'écoute. Elle veille à adapter ses pratiques pédagogiques en fonction des besoins des enfants et des familles.

Nos structures s'attachent à accueillir tous les enfants, quelles que soient leurs besoins, en favorisant l'inclusion et la diversité.

Ce projet, écrit en étroite collaboration avec l'ensemble de notre équipe de professionnels, constitue le socle des pratiques mises en place au sein de nos établissements. Il évolue en fonction des observations, des besoins des familles, des enfants et des réflexions de l'équipe éducative. Ensemble, nous œuvrons pour un accueil de qualité, garantissant le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant accueilli.

1. Le projet d'accueil

1.1. Les prestations d'accueil proposées

Les structures sont ouvertes aux enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. La capacité d'accueil est de :

- ✓ 66 places en accueil collectif à Echenilly et 24 places au Centre-Ville en attendant la rénovation de la structure actuelle.
- ✓ 23 places en accueil familial, au domicile d'Assistantes Maternelles.

Les structures bénéficient d'un projet d'établissement commun visant à assurer et maintenir **la sécurité physique et affective du jeune enfant** ainsi qu'à soutenir la parentalité.

Elles ont pour missions :

- ✓ D'accueillir les jeunes enfants et de veiller à leur sécurité.
- ✓ De développer des actions qui contribuent à leur éveil, à leur bien-être psychique et à leur développement global (psychomoteur, affectif et relationnel).
- ✓ De favoriser leur épanouissement, leur autonomie et leur socialisation.
- ✓ D'accompagner les parents dans leur fonction d'éducation et les aider à concilier vie familiale, vie professionnelle et sociale.

L'accueil en petites familles

Nos structures fonctionnent en unités inter-âge. Ceci repose sur la mise en place de groupes d'enfants de différentes tranches d'âge, favorisant ainsi l'interaction entre les plus jeunes et les plus âgés.

Ce fonctionnement permet une stimulation réciproque où les plus grands jouent un rôle de modèle, tout en apportant une dimension éducative et affective enrichissante.

L'enfant gardera son auxiliaire de référence pendant 3 ans permettant ainsi de créer un lien de confiance solide, essentiel pour le développement affectif et émotionnel des tout-petits.

En étant soutenus par un référent stable, les enfants se sentent en sécurité, ce qui renforce leur sécurité affective et leur bien-être au sein de la structure.

Cette organisation favorise un environnement de confiance et de bienveillance, propice à l'épanouissement de l'enfant tout en assurant une cohésion entre les différentes tranches d'âge.

Ce mode d'organisation permet aussi de respecter au mieux le rythme de développement propre à chacun. En ne séparant pas systématiquement les enfants selon leur âge, sont évitées des transitions parfois trop rigides entre le groupe des « bébés » et celui des « grands ». Un enfant qui présente des compétences motrices avancées peut ainsi rejoindre spontanément des activités avec des enfants plus âgés et au même stade de développement, tandis qu'un enfant plus en retrait peut rester dans un environnement sécurisant et adapté sans que cela soit perçu comme un "retard".

Cette souplesse est également un atout fort dans le cadre de l'accueil inclusif. Elle permet à chaque enfant de trouver sa place dans un groupe à son rythme, sans que son évolution soit mise en comparaison directe avec celle des autres. Cela rend plus facile pour les familles

l'acceptation du maintien dans un groupe plus jeune, quand le développement de leur enfant le nécessite, sans que cela ne crée de rupture ou de stigmatisation.

L'accueil collectif

Au sein des EAJE, les enfants peuvent être accueillis :

- ✓ **Régulièrement**, sur la base d'un contrat de réservation horaire qui est déterminé en fonction des besoins de la famille.
- ✓ **Occasionnellement**, en fonction des places disponibles, quelle que soit la durée.
- ✓ **En urgence**, sur sollicitation des familles dans le cadre d'une situation particulière.

Ils sont encadrés par un personnel spécialisé dans la petite enfance (des Educatrices de Jeunes Enfants, des Auxiliaires de Puériculture, des CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance), dans des locaux aménagés et équipés pour répondre à leurs besoins.

L'accueil familial

L'accueil familial est assuré par des Assistantes Maternelles, titulaires du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, agréées par le Conseil Départemental de l'Aube et employées par la ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS, sous l'égide de la Directrice du Multi Accueil. Une Educatrice de Jeunes Enfants se rend à domicile pour proposer des activités aux enfants.

Les Assistantes Maternelles sont visitées régulièrement par la Directrice ou sont Adjointe.

Les enfants accueillis au domicile de ces Assistantes Maternelles participent régulièrement aux séances de psychomotricité, groupes d'éveil et diverses activités programmées soit dans l'enceinte du Multi Accueil au sein d'une unité qui leur est réservée, soit au sein des unités de l'accueil collectif.

De plus, les enfants de l'accueil collectif et familial profitent régulièrement d'animations-spectacles autour des contes, comptines et de la musique, en partenariat avec la bibliothèque municipale, la ludothèque, etc. ...

Les modalités d'inscription

- ✓ Pour être accueilli, l'enfant doit avoir été préinscrit préalablement par ses parents, en prenant rendez-vous auprès des Directrices ou de l'Adjointe des structures. La préinscription ne vaut pas inscription.
- ✓ Un premier entretien est destiné à présenter aux parents les modes d'accueil proposés (collectif ou familial) en fonction de leurs besoins et exposer également le projet de vie de la structure.
- ✓ Lorsque le dossier de préinscription est complet, il est examiné par la commission d'admission.
- ✓ En cas de réponse favorable de la commission, un second entretien a lieu afin de confirmer l'entrée de l'enfant dans la structure. L'inscription administrative se fait en Mairie, au 38 Avenue Maréchal Leclerc.

Financement

Le financement des structures EAJE est assuré par :

- ✓ La Prestation de Services Unique PSU et le bonus de la Convention Territoriale Globale versés par la CAF
- ✓ La Prestation de Service versée par la MSA
- ✓ Les participations familiales
- ✓ Le reste à charge est supporté par le budget de la ville

1.2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou parents en situation de handicap

Le projet d'inclusion au sein de la structure est de rendre possible et d'optimiser l'accueil d'enfants et parents en situation de handicap et/ou avec des besoins spécifiques (jusqu'à 4 ans) dans un cadre adapté et bienveillant.

L'inclusion permet d'améliorer leur intégration et socialisation, en favorisant la mixité et en amenant les autres enfants à se familiariser avec le handicap, puis de faire preuve d'empathie et de tolérance.

Si le handicap de l'enfant le permet, il sera accueilli. Si l'accueil n'est pas envisageable, une explication sera donnée aux parents.

L'accueil sera individualisé et réfléchi avec l'équipe pluridisciplinaire (l'équipe de Direction, Infirmière Puéricultrice, Educatrice de Jeunes Enfants, Psychomotricienne, Auxiliaire de Puériculture, Accompagnante Educative Petite Enfance), la famille, le Médecin référent et les partenaires paramédicaux (Ergothérapeute, Kinésithérapeute ...) durant la totalité de l'accompagnement de l'enfant. Afin d'identifier et de prendre en compte ses besoins particuliers, un P.A.I sera mis en place, dans un dialogue ouvert, pour accompagner au mieux la parentalité.

L'accueil en « petite famille » permet des temps de jeux adaptés aux envies, capacités et besoins des enfants porteurs de handicap, tout en veillant à respecter leur confort et autonomie :

- ✓ En assurant leur bien-être et épanouissement psychique et corporel, quel que soit leur âge et le rythme de leur évolution psycho corporelle et sociale,
- ✓ En respectant l'intérêt de l'enfant en situation de handicap et celui des autres enfant accueillis.

L'inclusion permet un soutien aux parents (prendre du temps pour soi, vie professionnelle, écoute) et de s'identifier aux autres parents qui composent chaque jour avec les aléas de « l'éducation » d'un enfant, plutôt qu'uniquement comme parents d'enfants ayant un handicap ou des besoins spécifiques.

L'accueil et la prise en charge des enfants et parents en situation de handicap sera réajusté en fonction de l'évolution des besoins de chacun (famille et professionnels).

Le départ de l'enfant sera préparé et décidé, en concertation avec la famille et les partenaires extérieurs, pour le choix de la meilleure orientation.

1.3. Les compétences professionnelles mobilisées

1.3.1. L'équipe et les intervenants

Le personnel de la crèche

Les Auxiliaires de Puériculture et les autres agents d'encadrement ont des missions identiques au sein de l'établissement. Leur mission principale est de favoriser le bien-être physique et psychique des enfants accueillis en collaboration privilégiée avec les parents.

Les Educatrices de Jeunes Enfants et la Psychomotricienne sont référentes des unités au sein desquelles elles interviennent. Elles font partie de l'équipe d'encadrement intermédiaire sous la responsabilité de l'équipe de direction.

Elles sont garantes de l'application du projet d'établissement et contribuent à sa crédibilité. Leurs missions en matière d'observation et de prévention sont essentielles. Elles contribuent à l'éveil, à la socialisation et au développement global de l'enfant, avec en toile de fond, les exigences requises pour favoriser la sécurité psycho-affective de l'enfant accueilli.

Les partenaires au sein de la commune

- ✓ Les Directeurs d'écoles maternelles :

Une collaboration est mise en place entre l'équipe de Direction et les Directeurs d'écoles maternelles afin d'échanger, en fin d'année scolaire, sur les éventuelles difficultés de certains enfants et familles avant l'entrée à l'école.

- ✓ Le centre de loisirs :

Une familiarisation est organisée en fin d'année également avec cette structure pour les enfants âgés de 3 ans qui rejoindront l'école à la rentrée.

- ✓ Le pôle culturel de la ville :

La Coordinatrice du pôle culturel propose des animations assurées par les équipes de la Bibliothèque, de l'Espace Gérard Phillippe et de la Ludothèque pour les enfants fréquentant les EAJE de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.

Les partenaires extérieurs

- ✓ La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et la Mutualité Sociale Agricole :

La CAF assure un accompagnement technique et financier. Elle apporte des cofinancements essentiels à l'investissement et au fonctionnement des structures.

Ces financements se déclinent au travers :

- De la Prestation de Service Unique (PSU) versée par la CAF qui est une aide au fonctionnement.
- D'un partenariat qui se concrétise également par la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG), qui permet de fixer les objectifs et les engagements réciproques pour le développement du service aux usagers sur le territoire de la commune notamment dans le cadre de la petite enfance.

La MSA assure également, en complément de la CAF, le financement partiel du fonctionnement des EAJE.

- ✓ Les services de PMI (Protection Infantile et Maternelle) :

Le Président du Conseil Départemental délivre l'autorisation d'ouverture des EAJE pour une durée de 15 ans. Un contrôle régulier des structures est effectué par les responsables des modes d'accueil au sein du service PMI.

Les travailleurs sociaux et médico-sociaux de secteur concourent avec les professionnels, en cas de situations familiales difficiles, lorsqu'il existe une fragilisation de la prise en charge de l'enfant.

- ✓ La CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Département) :

L'équipe de direction collabore régulièrement avec ce service pour partager des informations préoccupantes.

- ✓ Le CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) :

En fonction des places disponibles, les jeunes enfants dont les parents suivent des cours de français, peuvent être accueillis régulièrement.

- ✓ L'Association « Les petites cigognes »

Elle s'adresse aux femmes enceintes, aux parents, aux enfants en souffrance psychique et/ou psychiatrique, de la naissance à 3 ans. Elle peut être mobilisée par les professionnels pour un accompagnement des enfants et de leur famille qui en ont besoin.

- ✓ La maison de la famille

Elle réalise quelques permanences afin d'accompagner au mieux les familles dans un contexte de séparation parentale.

1.3.2. Le travail d'équipe

Définition d'une équipe :

Groupe de personnes avec des compétences différentes et/ou complémentaires qui sont réunies dans une tâche commune.

Equipe des EAJE

Elle se compose d'Auxiliaires de Puériculture, d'Agents titulaires du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, d'Educatrices de Jeunes Enfants, d'une Psychomotricienne, d'un Médecin, d'une Infirmière, d'un pôle de Direction, d'un pôle administratif, d'Agents d'Entretien et de Restauration.

C'est une équipe pluridisciplinaire où chacun(e) a un rôle, des missions qui lui sont propres et qui ont un lien pour assurer la continuité dans la prise en charge du public accueilli : les enfants et leur famille.

Définition de l'esprit d'équipe

Capacité d'une personne à participer à l'atteinte d'un objectif commun, à partager et collaborer avec les autres membres de l'équipe, à privilégier la réussite du groupe plutôt que sa réussite individuelle.

Les qualités nécessaires au bon fonctionnement d'une équipe

- ✓ Respect des personnes ainsi que des règles et des valeurs communes au projet de vie
- ✓ Ecoute, capacité à se remettre en question
- ✓ Dialogue et communication efficace, partage d'informations, temps d'échange, décider ensemble, se consulter
- ✓ Confiance, bienveillance, tolérance
- ✓ Compromis, équité, disponibilité
- ✓ Coordination : nécessité d'une coordination naturelle entre tous
- ✓ Cohésion, collaboration, complémentarité
- ✓ Convivialité : climat serein pour un accueil de qualité
- ✓ Capacité d'adaptabilité
- ✓ Entraide, soutien, relais
- ✓ Unité : dialogue, discours communs, pratiques communes,
- ✓ Organisation, structuration
- ✓ Motivation et implication
- ✓ Responsabilité partagée : les membres doivent travailler en étroite collaboration pour résoudre les problèmes rencontrés.

L'importance du travail en équipe

Le travail en équipe doit permettre une harmonisation des tâches et une participation à la bonne dynamique dans les structures petite enfance de la commune.

La cohésion d'une équipe a pour objectif une bonne prise en charge des enfants, et l'instauration d'une relation de confiance avec les parents.

Dans les structures, le travail d'équipe est considéré comme primordial, permettant ainsi d'optimiser la prise en charge des enfants et des familles.

1.3.3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

Des temps d'analyse des pratiques professionnelles sont organisés en dehors de la présence des enfants, pour les membres de l'équipe chargés de l'encadrement des enfants. Ils sont animés par un professionnel extérieur à la structure qui s'engage à respecter la confidentialité des échanges.

L'analyse des pratiques professionnelles consiste à évaluer et à réfléchir sur les actions, les attitudes et les méthodes utilisées par les professionnels dans leur quotidien auprès des enfants. Cette démarche permet d'identifier les points forts, les zones d'amélioration et de favoriser l'évaluation des compétences professionnels.

Voici les principaux axes de cette analyse :

- Observations des interactions avec les enfants
 - ✓ Qualité de l'accueil : comment l'enfant est-il accueilli chaque matin ? est-ce qu'il se sent en sécurité ?
 - ✓ Communication et écoute : est-ce que le personnel écoute activement les besoins et les émotions des enfants ?
 - ✓ Réponse aux besoins fondamentaux : comment les professionnels répondent-elles aux besoins de chaque enfant (alimentation, sommeil, hygiène ...)
- Analyse de la prise en charge du développement de l'enfant
 - ✓ Activités pédagogiques : quelles sont les activités proposées ? Sont-elles adaptées à l'âge et aux capacités des enfants ?
 - ✓ Développement sensoriel et moteur : les professionnels mettent-elles en place des activités qui stimulent le développement des sens et des capacités motrices ?
 - ✓ Accompagnement des étapes de développement émotionnel et social : comment les professionnels accompagnent-ils les enfants dans la gestion de leurs émotions et la construction de leur identité sociale ?
- Organisation de l'espace et des temps :
 - ✓ Aménagement des locaux : est-ce que l'espace est adapté aux besoins des enfants ? Les zones de jeux, de repos, d'apprentissage sont-elles bien définies ?
 - ✓ Rythmes de la journée : les horaires des repas, de sieste et d'activités sont-ils bien équilibrés pour respecter le rythme biologique des enfants ?
- Travail en équipe
 - ✓ Collaboration entre professionnels : comment les différents membres de l'équipe collaborent-ils pour assurer un environnement de qualité ?
 - ✓ Prise de décision collective : les décisions importantes concernant les enfants sont-elles prises de manière collaborative et cohérente ?
 - ✓ Formation continue : les professionnels bénéficient-elles de formations pour améliorer leurs pratiques et se tenir à jour des nouvelles connaissances dans le domaine de la petite enfance ?
- Relation avec les parents
 - ✓ Communication avec les familles : comment les parents sont-ils informés du développement et du bien-être de leurs enfants ? Existe-t-il une relation de confiance ?
 - ✓ Implication des parents : les parents sont-ils impliqués dans les activités de la crèche (réunions, évènements) ?
- Réflexion sur les pratiques et amélioration continue
 - ✓ Evaluation régulière : des évaluations régulières des pratiques professionnelles sont-elles réalisées ?
 - ✓ Analyse de situations difficiles : lorsqu'un problème survient (conflit entre enfants, difficulté avec un parent) quelle est la manière dont il est abordé par l'équipe ?
 - ✓ Mise en place d'un plan d'action : des actions concrètes sont-elles mises en place pour améliorer les pratiques professionnelles ?

L'analyse des pratiques professionnelles est essentielle pour améliorer la qualité de l'accueil et du développement des enfants en crèche. Elle doit être réalisée de manière régulière et faire l'objet d'échanges et de réflexions collectives entre les membres de l'équipe éducative.

La formation

Les professionnels participent 2 fois par an à des journées de formation en interne pendant lesquelles les structures sont fermées.

De plus, chaque professionnel a la possibilité de s'inscrire à des formations organisées par le CNFPT (Centre National de Fonction Publique Territoriale) tout au long de l'année, ainsi que d'autres organismes, sous réserve qu'elles soient inscrites au plan de formation de la collectivité.

1.3.4. L'accueil des stagiaires et des apprentis

Les EAJE accueillent des stagiaires dans le but de les former et de leur faire découvrir les missions réalisées au sein de nos établissements, tout en veillant à leur offrir un cadre de respect mutuel.

L'intégration des stagiaires constitue souvent une étape délicate. Il incombe à la Direction de garantir une intégration réussie et de s'assurer du bon déroulement de l'ensemble du stage. Les stagiaires rencontrent l'équipe lors de l'entretien et de la visite de la structure. Par la suite, il leur revient d'approfondir leurs contacts avec les enfants et les professionnels.

Les stagiaires doivent adopter une tenue professionnelle adaptée au poste auquel ils sont affectés. Ils sont également tenus d'utiliser un langage approprié et de faire preuve d'une attitude respectueuse envers les enfants, le personnel et les parents. Les attentes à leur égard, ainsi que la posture attendue, sont clairement inscrites dans la charte des stagiaires, qu'ils doivent lire, signer et s'engager à respecter. Une page de présentation, accompagnée d'une photo, est demandée et affichée à l'entrée des services où ils interviennent, afin que les parents et l'ensemble des intervenants puissent les identifier. Tous les stagiaires sont soumis à un devoir de discrétion professionnelle. Aucun document ne doit quitter la structure, à l'exception de leur rapport de stage. Un classeur des stagiaires est mis à leur disposition pour ce dernier.

Deux membres du personnel, référents, sont chargés d'accompagner chaque stagiaire afin de l'aider à atteindre les objectifs définis en début de stage. Un bilan de mi-stage est prévu pour faire un point sur les progrès réalisés. Une appréciation finale est effectuée en collaboration avec la Direction et les deux référents.

Le stagiaire débute son stage par une phase d'observation, durant laquelle les enfants font sa connaissance et où il prend le temps de comprendre le fonctionnement de la structure et des services.

Tout au long de leur stage, en fonction de sa nature et des objectifs fixés, les stagiaires peuvent rencontrer et échanger avec différents acteurs de la structure. Par exemple, ils peuvent observer la préparation des repas en cuisine. Ils suivent également le travail de l'Educatrice de Jeunes Enfants pour appréhender les enjeux de l'éveil du tout-petit, les activités éducatives et relationnelles favorisant le développement de l'enfant, et l'aménagement de l'espace. Ils sont également amenés à observer le travail de la Psychomotricienne et à suivre ses interventions, pour comprendre les enjeux du développement psychomoteur des jeunes enfants et comment les soutenir dans une posture professionnalisante. Cela leur permet d'acquérir des notions de prévention, d'observer plus finement les étapes du développement de l'enfant, et de s'initier au rôle de soutien à la parentalité. Ce dernier est un aspect fondamental des missions des EAJE.

Les stagiaires sont considérés comme des membres actifs de l'équipe et doivent s'impliquer pleinement dans leur stage, en assumant des responsabilités similaires à celles des futurs employés. Le stagiaire contribue à la prise en charge d'un enfant qu'il soit seul ou en groupe.

Comme le Dr J-L MATHIEU l'a écrit dans le Livret à destination des stagiaires crèche familiale municipale à Maintenon :

« Le travail auprès des enfants ne se limite pas aux actes techniques (change, repas, soins divers), c'est un investissement humain parfois soutenu et fatiguant qui passe par une présence, des paroles, de l'observation et par des gestes. Bien que les enfants accueillis soient jeunes, l'équipe accorde une place importante à la pudeur et au bien-être de l'enfant. Enfin n'oubliez pas que l'enfant est une personne, une individualité à part entière qui grandit, découvre et apprend et pas uniquement un objet d'émerveillement. Il convient de l'appeler par son prénom (et non par un surnom affectif) »,

2. Projet éducatif

2.1. L'accueil

2.1.1. Le premier accueil et la familiarisation

La familiarisation est une période durant laquelle les parents, l'enfant et les professionnels de la petite enfance font connaissance, un passage de relai. L'enfant a besoin de voir, savoir, sentir que ses parents ont confiance en la personne qui va prendre soin de lui en leur absence. C'est pourquoi durant cette période tout est affaire de regards. La référente doit regarder comment le parent donne le biberon à son enfant, la façon dont il le porte. Le lendemain, c'est elle qui fera ce geste sous le regard du parent. Le bébé aura compris que le relai est passé, qu'il est en sécurité. Et cela ne peut se faire en un jour ! Voilà pourquoi la familiarisation est indispensable, dure environ 2 semaines et peut être aménagée selon les besoins de l'enfant.

La familiarisation se déroule essentiellement avec une auxiliaire de référence qui suivra l'enfant jusqu'à ses 3 ans en lui prodiguant une sécurité affective, une écoute personnalisée et les soins nécessaires à son développement.

Dans un premier temps, elle fera le lien entre l'enfant et le reste de l'équipe afin que tous les professionnels puissent répondre aux besoins de l'enfant en les informant de ses habitudes de vie (alimentation, signes de fatigue, rituels d'endormissement, ...)

Les quatre premiers jours de la familiarisation sont des temps d'échange d'environ 30 minutes permettant une prise de connaissance mutuelle enfant - parents - auxiliaire de référence et autres membres de l'équipe.

A partir du cinquième jour, c'est le début des séparations qui, au fil des jours, seront de plus en plus longues.

Durant toute la familiarisation, et encore plus pendant les séparations, il sera indispensable que l'enfant ait un objet transitionnel (peluche, foulard, lange, ...) que le parent investira de son odeur afin de le rassurer en son absence et qui l'accompagnera dans ses différents déplacements entre la maison et la crèche.

Il est important de bien verbaliser à l'enfant, de façon claire, ce qu'il va vivre à la crèche, de mettre en mots les émotions de chacun et d'exprimer les éventuelles angoisses et interrogations des parents.

Procédure de familiarisation

1^{ère} semaine

- ✓ **Jour 1** : 30 minutes avec le ou les parents dans le service
- ✓ **Jour 2** : 30 minutes avec le ou les parents dans le service
- ✓ **Jour 3** : 30 minutes avec le ou les parents dans le service (pour les bébés, un biberon avec le parent en présence de la référente si possible)
- ✓ **Jour 4** : 30 minutes avec le ou les parents dans le service
- ✓ **Jour 5** : Première séparation, le parent reste 5-10 minutes et ensuite séparation de 15-20 minutes. **A adapter au cas par cas et selon l'âge de l'enfant.** Temps ensuite d'échanges référente – parents sur la première séparation avec observation de l'enfant.

2^{ème} semaine

- ✓ **Jour 1** : Le parent reste 5 minutes. Séparation de 30 minutes
 - ✓ **Jour 2** : Séparation 1 heure
 - ✓ **Jour 3** : Séparation 2 heures
 - ✓ **Jour 4** : Repas et sieste (09h30 – 14h00) ou sieste goûter (12h00 – 16h30)
 - ✓ **Jour 5** : Petite journée (10h00 – 16h00)
-
- Bien verbaliser son départ et créer un rituel (bisou, « coucou » par la fenêtre, ...)
 - Ne jamais partir sans dire au revoir à l'enfant même s'il pleure
 - Penser au doudou (et à la tétine s'il y en a une)
 - Rester quelques minutes avec lui avant de partir.

2.1.2. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

Les temps d'accueil, la posture éducative de l'équipe et l'aménagement de l'espace sont réfléchis pour répondre au plus près des besoins spécifiques des enfants accueillis. Les enfants évoluent dans des groupes organisés en petites familles, avec un décloisonnement partiel permettant des moments d'échange et de socialisation tout en maintenant des repères sécurisants. Cette organisation favorise la continuité relationnelle, essentielle à la construction du sentiment de sécurité affective et au développement de la confiance en soi.

Le cadre est pensé pour s'adapter aux rythmes individuels des enfants tout en leur offrant des repères constants. L'accueil quotidien, les transitions, les jeux, les repas ou encore les temps de repos sont conçus comme des moments éducatifs à part entière, portés par une posture professionnelle bienveillante et ajustée.

Une attention particulière est également portée à l'hygiène des espaces et au respect des normes de sécurité et de santé, dans une logique de prévention et de bien-être. Le confort et la santé des professionnels sont aussi pris en compte grâce à un mobilier ergonomique et modulable, pensé pour limiter le port de charges lourdes, permettre des postures respectueuses du corps (plans de

change réglables, assises au sol, matériel sur roulettes, etc.) et faciliter leur disponibilité auprès des enfants.

De plus, l'inclusion et la participation des familles sont encouragées tout au long de l'année. L'équipe veille à instaurer une relation de confiance avec chaque parent, en favorisant les échanges, la coéducation et la transmission, afin que chacun trouve sa place au sein de la crèche.

L'accueil quotidien : une transition en douceur

Le moment d'accueil marque la transition entre la maison et la crèche. Il permet à l'enfant de s'adapter en douceur à son environnement et facilite une séparation sereine avec ses parents. Cet accueil individualisé et progressif respecte le rythme de chaque enfant. C'est aussi un temps d'échange essentiel avec les familles, où sont partagées les informations utiles (sommeil, repas, humeur...). Celles-ci sont soigneusement notées pour assurer un suivi cohérent. Les professionnels accompagnent cette séparation avec bienveillance, en valorisant les rituels du matin et l'objet transitionnel. Un accueil sécurisant favorise la confiance et la disponibilité de l'enfant pour jouer, découvrir et interagir.

Objectif d'accueil :

- ✓ Garantir un accueil individualisé et chaleureux
- ✓ Créer un lien de confiance entre les familles et les professionnels
- ✓ Assurer la continuité entre la maison et la crèche
- ✓ Respecter le rythme et les besoins de l'enfant
- ✓ Offrir un cadre stable et sécurisant

Aménagement de l'espace : un cadre pensé pour l'enfant et les professionnels

L'organisation des espaces au sein de la crèche est un véritable support pédagogique. Elle participe activement au développement, à l'autonomie et à la sécurité des enfants.

Les principes d'aménagement :

- ✓ **Sécurité** : garantir un espace où l'enfant peut évoluer librement, en toute sécurité
- ✓ **Autonomie** : proposer du mobilier à la hauteur des enfants et accessible pour favoriser leur autonomie
- ✓ **Structuration** : organiser l'espace en zones clairement identifiées pour faciliter le repérage
- ✓ **Stimulation adaptée** : offrir un environnement épuré et modulable pour éviter la surcharge sensorielle
- ✓ **Évolution** : adapter régulièrement l'aménagement aux besoins et aux compétences des enfants

Les différents espaces proposés :

- ✓ **L'espace de jeu libre et de motricité** permet à l'enfant d'explorer, de se déplacer, de manipuler et d'expérimenter à son rythme, en toute sécurité. Il favorise les initiatives personnelles et l'émergence du jeu spontané.
- ✓ **Le coin repos et lecture** est un espace calme et rassurant, propice au retour sur soi, à la détente et aux rituels quotidiens (comme les chants du matin ou les histoires avant la sieste). On y trouve des coussins, des livres en libre accès et des couchages adaptés.

- ✓ **L'espace sensoriel** invite à la découverte par les sens : textures variées, jeux de lumière, sons doux, éléments à manipuler... Il participe à l'éveil sensoriel et à la construction de repères corporels et émotionnels.
- ✓ **L'espace des ateliers dirigés** est dédié aux activités en petits groupes : peinture, jeux d'eau, collage, cuisine, pâte à modeler... Ces moments sont accompagnés par un professionnel, dans une logique d'expérimentation et d'expression personnelle.
- ✓ **La salle de motricité** est un lieu d'exploration corporelle active. Parcours moteurs, jeux d'équilibre, déplacements, grimpe... Elle offre des temps d'observation, d'expression du corps, et participe au développement psychomoteur.
- ✓ **L'espace extérieur** constitue un prolongement indispensable des espaces intérieurs. Il est sécurisé, aménagé pour les jeux en plein air, et permet à l'enfant de découvrir la nature, de courir, grimper, observer et respirer.

Une pédagogie inspirée et réfléchi :

La crèche s'inspire de plusieurs approches pédagogiques centrées sur la bienveillance, l'autonomie et la confiance en soi, telles que les pédagogies de Maria Montessori ou d'Emmi Pikler. L'équipe intègre également des outils concrets comme le bébé signe, l'usage des objets transitionnels, et veille à inclure chaque enfant, y compris ceux en situation de handicap.

Quelques repères pédagogiques :

- ✓ Respect du développement individuel de l'enfant
- ✓ Sécurité psycho-affective de l'enfant
- ✓ Encouragement à l'autonomie dans les gestes du quotidien
- ✓ Accompagnement verbal et gestuel (langage riche, signes, rituels)
- ✓ Observation fine et posture professionnelle adaptée
- ✓ Réflexion continue sur les pratiques : chaque choix est réfléchi en équipe

2.2. Le soin

2.2.1. L'alimentation

Les structures mettent tout en œuvre pour respecter les grands principes de l'équilibre nutritionnel du jeune enfant de 0 à 4 ans. En effet, au-delà de la satisfaction du besoin physiologique, le repas est un moment de plaisir, de convivialité, de partage, d'autonomie, de découvertes sensorielles et d'apprentissage de la vie sociale.

Les menus de l'accueil collectif sont élaborés et validés par la Direction et livrés par la cuisine centrale municipale.

Les repas constituent de véritables moments de sociabilisation entre les enfants, mais également avec les professionnels. Les professionnels encouragent les discussions et les échanges tout en maintenant le calme et la sécurité.

Les aliments sont proposés à l'enfant qui est invité à les goûter, les toucher, les sentir, sans jamais être forcé.

La découverte de nouvelles saveurs, textures et odeurs favorise le développement de l'enfant.

La mise en place d'un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) est assurée en cas d'allergie, intolérance ou autre restriction, justifiée par un certificat médical.

✓ **Le lait :**

Le premier besoin vital, le lait, est fourni par la crèche. Cependant, en accord avec le protocole, le lait peut être fourni par les parents en cas de spécificité de l'enfant.

Les mamans allaitantes ont la possibilité, soit de venir allaiter l'enfant au sein de la structure, soit d'apporter leur propre lait et ceci toujours selon le protocole de crèche et dans le respect des règles d'hygiène (température, temps de conservation, milieu de stockage ...).

✓ **La diversification :**

La diversification alimentaire revient aux parents. Les enfants passent d'une alimentation exclusivement lactée à une alimentation mixée puis solide et diversifiée à la maison. Les professionnels prennent le relai tout en respectant le rythme et les besoins physiologiques de chaque enfant.

✓ **La préparation :**

Les repas se déroulent à 11h30 pour le déjeuner et à 16h00 pour le goûter. Avant chaque repas, l'enfant se nettoie les mains, se voit muni d'un bavoir et prend place afin de passer un moment agréable, assurant une nutrition de qualité.

✓ **L'environnement :**

Il est important de créer un environnement positif et bienveillant lors des repas pour favoriser le développement et la communication autour de la table. Une place est attribuée, mais un changement est possible à la demande de l'enfant.

Le matériel est adapté selon l'âge de l'enfant mais surtout en fonction de ses capacités motrices. Les tout-petits prennent leur repas soit dans un transat soit dans des chaises hautes adaptées, selon ce qui leur convient le mieux, après nos observations.

Les plus grands sont installés à table grâce à du matériel adapté à leur taille, respectant l'ergonomie et la sécurité.

L'alimentation a un impact sur la croissance et la santé du tout-petit, c'est pourquoi il est essentiel de mettre en place dès le plus jeune âge de bonnes habitudes alimentaires.

L'alimentation est nécessaire à la croissance, à la fourniture d'énergie, à la cicatrisation et à l'entretien et la protection du corps.

Une alimentation équilibrée permet d'obtenir tous les nutriments dont le corps a besoin.

Le repas est un moment propice au développement de l'autonomie de l'enfant, où il peut participer à la hauteur de ses compétences tout en étant accompagné de l'adulte. C'est pour lui un moment de concentration et motricité fine.

2.2.2. Le sommeil

Le sommeil fait partie des besoins vitaux de l'enfant, c'est pendant son sommeil que le cerveau travaille et se construit.

Un bon sommeil aide l'enfant à bien se développer et à apprendre, il évolue avec le temps, l'âge de l'enfant et aussi d'un enfant à l'autre. Tous n'ont pas besoin de faire de longues siestes.

Le sommeil à la crèche peut être différent de celui de la maison. Certains enfants dorment plus à la crèche qu'à la maison, pour d'autres, c'est l'inverse.

Dans nos structures, chaque service comprend 3 dortoirs :

- ✓ 1 dortoir composé de lits à barreaux avec des turbulettes pour les bébés,
- ✓ 1 dortoir pour les « moyens » avec des couchettes,
- ✓ 1 dortoir pour les plus grands avec des couchettes.

Chaque dortoir a une température d'environ 18°C, avec lumière tamisée, aéré quotidiennement.

Chaque enfant a une place attitrée pour lui permettre d'avoir des repères et de le rassurer.

Pour permettre un endormissement serein, il est proposé aux enfants leur doudou et leur tétine.

Le coucher est proposé de manière individuelle aux bébés, en fonction de leur rythme physiologique. Une professionnel couche, berce, rassure l'enfant pour qu'il soit apaisé si besoin, en essayant de reproduire au mieux le rituel de la maison. Des visiophones permettent de surveiller les enfants pendant leurs siestes.

Pour les plus grands, la sieste est commune, mais le réveil, lui, se fait de manière échelonnée en fonction des besoins de sommeil de chacun. Un professionnel est présent dans le dortoir au moment de la sieste pour les plus grands.

Au sein des structures, le rythme de sommeil de l'enfant est respecté notamment en évitant de le réveiller.

2.2.3. L'hygiène et les soins corporels

L'hygiène et les soins corporels jouent un rôle essentiel dans le bien-être et la santé des jeunes enfants accueillis en crèche. Ce projet vise à sensibiliser les enfants, les professionnels et les familles à l'importance de l'hygiène corporelle tout en mettant en place des pratiques adaptées à l'âge des enfants.

Hygiène

- ✓ **Hygiène des mains**
 - Lavage des mains systématique avant et après les repas, après être allé aux toilettes, après un change et autant que nécessaire,
 - Mise en place de rituels ludiques pour apprendre aux enfants à bien se laver les mains (chant, images, jeux).
- ✓ **Hygiènes des espaces et des objets**
 - Nettoyage et désinfection régulière des jouets, surfaces et espaces communs, machine de désinfection
 - Aération quotidienne des pièces pour un environnement sain.

- ✓ **Hygiène du sommeil**
 - Lavage régulier des draps et doudous
 - Aération des dortoirs et nettoyage des lits pour éviter la prolifération des germes
 - Veillez à ce que les enfants dorment dans un environnement propre et calme.
- ✓ **Hygiène des professionnels et des familles**
 - Port de chaussures professionnelles ou surchaussures pour tous les usagers
 - Mise à disposition de solutions hydro alcooliques

✓ **Cas particuliers**

Différentes épidémies ou pathologies peuvent nécessiter des mesures d'hygiène et de désinfection renforcées selon les protocoles de la crèche.

Soins corporels

- ✓ **Change et hygiène corporelle**
 - Application des protocoles de change (nettoyage avec des produits adaptés, port de gants si nécessaire, désinfection de la table à langer)
 - Apprentissage progressif de la propreté en respectant le rythme de chaque enfant et son intimité.
- ✓ **Hygiène vestimentaire**
 - Changement immédiat des vêtements en cas de salissures
 - Vérification de la propreté et du confort des vêtements (éviter les vêtements trop serrés, inadaptés à la météo etc...)
 - Encouragement à l'autonomie pour les plus grands (mettre et enlever leurs chaussures, enfiler un manteau ...)

✓ **Le lavage de nez chez le jeune enfant en crèche**

Le lavage de nez est un soin d'hygiène essentiel pour les tout-petits, en particulier en période hivernale ou en cas de rhume. Il permet de dégager les voies respiratoires, d'éviter les infections ORL et d'améliorer le confort de l'enfant.

✓ **Prise de températures, uniquement en axillaire**

✓ **Surveillance du poids**

L'enfant est pesé tous les mois afin de surveiller son bon développement et de faciliter l'administration de traitement.

2.2.4. Le rôle du RSAI au sein des EAJE

Le RSAI (Réfèrent Santé Accueil Inclusif) intervient une fois par semaine dans chaque structure.

Ses missions extraites de l'Article R2324-39 du code de la Santé Publique :

- *Informers, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.*

- *Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article [R. 2324-30](#).*
- *Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service.*
- *Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.*
- *Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.*
- *Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.*
- *Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec la directrice de l'établissement, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.*
- *Contribuer, en concertation avec la directrice de l'établissement, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.*
- *Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande de la directrice de l'établissement, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.*
- *Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1.*

2.3. Le développement, le bien-être et l'éveil

2.3.1. Le jeu et activités

« L'enfant existe par le jeu il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue. »
(Jean Epstein, psychologue)

Le jeu est l'activité spontanée de l'enfant, il a une valeur essentielle pour son développement dans tous les domaines : la motricité, la créativité, le développement de son imaginaire,

l'expression et la sensorialité. Le jeu peut être un intermédiaire affectif et une source de dialogue entre l'adulte et l'enfant. La liberté de choix est la règle fondamentale du jeu.

Les activités :

Pour l'enfant tout est « activité », en effet lorsqu'il observe, qu'il touche, goûte ou sent, il apprend. Chaque jour différents temps rythment la journée, les professionnels proposent en groupe restreint des activités accompagnées ou libres. Ces activités sont l'occasion de moments plus individuels avec l'enfant mais aussi d'échange et de coopération entre enfants. Différentes activités sont proposées :

- ✓ Sensorielles, comme la musique, la pâte à modeler, la patouille ...
- ✓ Artistiques, comme la peinture, le dessin, la danse ...
- ✓ D'éveil à l'imaginaire et au vocabulaire, avec les livres, les imagiers, jeux d'imitations, les temps chansons...
- ✓ La motricité, par la mise en place de parcours, usage de vélo...

Lors des activités, les professionnels accordent à l'enfant le temps nécessaire, en respectant son rythme, ses acquisitions, ses besoins et ses centres d'intérêts. Elles l'accompagnent dans ses découvertes, l'observent attentivement et mettent des mots sur ses actions afin de favoriser les échanges.

Les jeux dits « libres »

L'enfant est acteur de son jeu et choisit librement ses activités en fonction de ses intérêts. Un espace aménagé et adapté à ses besoins au sein des unités lui permet d'explorer une diversité de jeux : motricité, imitation, lecture, etc.

Les jeux accompagnés :

Dans un cadre plus structuré, l'enfant reste maître de ses actions tout en étant soutenu par l'adulte dans ses explorations et apprentissages plus spécifiques en fonction de l'activité proposée.

Les jeux d'extérieur :

Jouer à l'extérieur offre à l'enfant une véritable aventure sensorielle et exploratoire, lui permettant de se connecter directement à la nature. Un espace extérieur aménagé, avec aire de jeux, vélos et autres équipements, favorise ces découvertes.

Qu'il soit libre, accompagné ou en extérieur, le jeu est toujours soutenu par la présence bienveillante de l'adulte. Par son regard attentif et son engagement physique, il équilibre son rôle d'accompagnant et d'observation, renforçant ainsi le sentiment de confiance de l'enfant et son envie d'explorer le monde qui l'entoure.

2.3.2. L'approche artistique et culturelle

L'ouverture spontanée qu'ont les enfants sur le monde nous permet de les sensibiliser à l'art et à la culture. Ce qui permet de développer leur imaginaire, leur créativité, leur sensibilité et leur curiosité en plus de leur offrir de multiples expériences sensorielles. A travers les propositions qui lui sont faites, l'enfant va pouvoir enrichir ses propres goûts.

Il ne s'agit pas d'un mode scolaire d'apprentissage mais de se saisir de tout moment de vie quotidienne pour faire entrer la culture et l'art. L'enfant doit rester libre de se saisir ou non des propositions qui lui sont faites, en respectant ses choix, ses envies, ses ressentis et en encourageant sa curiosité naturelle. C'est ainsi que l'art et la culture font partie intégrante des pratiques des équipes.

Au quotidien, l'équipe diversifie les expériences culturelles et artistiques auprès des enfants de manière ludique en proposant :

- ✓ Une exploration à la diversité littéraire,
- ✓ Des ateliers relevant du domaine des arts plastiques, avec des matières à explorer (peintures, pâte à modeler, dessin ...)
- ✓ Des ateliers d'éveil musical,
- ✓ Des ateliers d'éveil corporel (danse, etc...)

Le partenariat avec la bibliothèque municipale permet l'emprunt de livres et CD qui sont lus et écoutés au sein de la crèche. De plus, des groupes d'enfants accompagnés de professionnels pourront découvrir les livres lors de ces sorties. Cette exploration à la diversité littéraire est un accès direct à la découverte du monde.

L'objectif est de permettre l'accès à la culture pour tous en offrant aux enfants, des espaces d'éveil culturel et artistique. Les familles sont sensibilisées et encouragées à poursuivre cette démarche notamment en leur proposant l'abonnement mensuel de l'Ecole des Loisirs et en assurant la promotion du Salon du Livre pour la jeunesse.

L'ouverture spontanée qu'ont les enfants sur le monde est valorisée par le partenariat avec l'Ecole Municipale des Arts et Loisirs. Un professeur vient régulièrement faire découvrir des instruments de musique et des chants traditionnels. Les mélodies et comptines jouent un rôle fondamental dans le développement des enfants. Cette ouverture précoce aux différences culturelles et artistiques encourage l'acceptation et la reconnaissance de la diversité.

L'objectif premier de la musique est d'offrir à tous les enfants une ouverture au monde en développant leur créativité, leur imaginaire et leurs habiletés psycho-sensorielles. En plus d'être une source de plaisir, elle a donc l'avantage de leur être bénéfique. L'infinie multitude de sons et de rythmes leur permet d'éveiller leurs sens et de développer leurs capacités d'apprentissage.

Au sein des EAJE, la diversité culturelle est une richesse essentielle à l'éveil des tout-petits. En encourageant la diversité culturelle et artistique, les enfants développent leur tolérance, leur empathie et leur capacité d'adaptation. Cette ouverture précoce leur permet de mieux comprendre et respecter les différences, tout en cultivant une curiosité naturelle pour le monde qui les entoure.

En favorisant la mixité sociale et culturelle, la crèche contribue également à réduire les inégalités d'accès à la culture. Tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine, bénéficient des mêmes opportunités d'apprentissage et d'éveil artistique, garantissant ainsi une égalité des chances dès le plus jeune âge.

Enfin, cette immersion dans un environnement inclusif prépare les enfants à évoluer dans une société en constante mutation. En grandissant dans un cadre où la diversité est valorisée, ils deviennent des citoyens ouverts d'esprit, prêts à s'épanouir dans un monde interconnecté.

2.3.3. L'égalité garçon-fille

L'égalité entre les filles et les garçons est un enjeu important pour favoriser le développement de chaque enfant, indépendamment de son sexe. Cela passe par plusieurs aspects :

- Eviter les stéréotypes de genre : il est essentiel que les professionnels ne fassent pas de distinction entre les filles et les garçons. Par exemple, les jouets doivent être proposés sans tenir compte du genre et les activités doivent permettre à tous les enfants de s'exprimer et d'apprendre dans différents domaines, qu'il s'agisse de jeux moteurs ou créatifs.
- Exemples et modèles : les professionnels qui encadrent les enfants montrent l'exemple en faisant preuve de respect et d'équité dans leurs interactions avec les filles et les garçons. L'idée est de montrer que tous les comportements, compétences et rôles sont accessibles à chacun.
- Langage non discriminant : les professionnels utilisent un langage qui ne différencie pas les enfants selon leur sexe. Par exemple, éviter de dire « les garçons sont courageux » ou « les filles sont plus sensibles » et privilégier des termes plus inclusifs.
- Sensibilisation dès le plus jeune âge : les enfants commencent dès le plus jeune âge à intérioriser des modèles sociaux. C'est donc un moment clé pour leur faire découvrir l'égalité entre les sexes. Cela permet de lutter contre les discriminations dès leur plus jeune âge et de leur offrir des repères qui les accompagnent tout au long de leur vie.
- Encourager les comportements égalitaires : les professionnels encouragent les interactions égalitaires entre les enfants, leur permettant ainsi de s'émanciper des rôles traditionnels attribués en fonction du sexe. Par exemple, des garçons peuvent jouer à la poupée, des filles peuvent faire des jeux de construction, etc...

En résumé, l'égalité fille – garçon repose sur un environnement d'apprentissage respectueux et inclusif qui aide à déconstruire les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge. Cela permet aux enfants de se sentir libres de développer leurs talents et leurs goûts, sans être limités par des attentes sociales liées à leur sexe.

2.3.4. L'utilisation du baby signe

Le baby signe s'est naturellement inclus dans le fil conducteur du projet d'établissement pour le maintien de la sécurité affective de l'enfant.

Il s'agit d'utiliser la langue des signes pour l'intégrer au monde de la petite enfance.

Le principe :

Associer un geste à un mot, le geste réalisé s'appelle un signe.

Exemple : je prononce le mot « manger » = je le signe.

L'intérêt :

L'enfant qui n'a pas encore acquis la parole a des besoins qu'il ne peut clairement exprimer et qu'il va souvent extérioriser par des pleurs ou de l'agressivité. L'enfant apprend plus vite à signer qu'à parler. A partir de 7-8 mois, il reproduit sereinement certains gestes.

Le fait d'être compris par l'adulte qui prend soin de lui, positionne plus facilement l'enfant dans un contexte de maintien de la sécurité affective et diminue la frustration.

NB : si la frustration vient d'une incapacité à s'exprimer, plusieurs fois renouvelée, elle n'est pas constructive et encore moins rassurante.

La langue des signes est utile pour ceux qui n'ont pas encore accès à la parole (pas d'outils verbaux encore suffisamment élaborés) afin de mettre en mot besoins et émotions.

Très vite, les plus grands abandonnent le geste signe au profit du mot prononcé. Le geste s'il perdure peut rester ludique.

Le langage s'articule autour de quelques figures faciles :

- | | | |
|---------------------|----------------------|-------------------|
| ✓ Encore | ✓ Bonjour, au revoir | ✓ Prendre le sein |
| ✓ Papa | ✓ Gâteau | ✓ Doudou |
| ✓ Maman | ✓ Eau | ✓ Tétine |
| ✓ Travail | ✓ Biberon | ✓ Jouer |
| ✓ Partir | ✓ S'il te plait | ✓ Jardin |
| ✓ Changer la couche | ✓ Dormir | ✓ Pain |
| ✓ Pipi | ✓ Manger | ✓ Lait |
| ✓ Caca | ✓ Boire le biberon | ✓ Téter |

Et sur les émotions :

- ✓ Content
- ✓ Colère
- ✓ Peur
- ✓ Interdit
- ✓ Avoir mal
- ✓ Se faire mal
- ✓ Tristesse
- ✓ Joie ...

Très naturellement plusieurs comptines chantées le matin ont été mises en signes. Le chant est doublé par l'expression corporelle, ce qui favorise la découverte du langage.

Si certains parents peuvent craindre un retard d'acquisition du langage oral, il n'en est rien, **car le signe est doublé du mot parlé.**

La verbalisation active est très importante avec l'utilisation d'un vocabulaire varié, riche et très bien articulé. L'environnement sonore ne change pas. Un enfant qui entend bien ne se réfugie pas dans la gestuelle. Ce n'est pas parce qu'un enfant marche aisément à quatre pattes qu'il n'aura pas envie de se lever un jour !

2.3.5. La psychomotricité

Le bon développement psychomoteur de l'enfant est l'une des priorités des EAJE. Ils se positionnent comme un lieu d'accompagnement global du développement de l'enfant, un soutien à la parentalité, ainsi qu'un espace de dépistage précoce des éventuelles difficultés.

La motricité est l'activité principale de l'enfant, dès le plus jeune âge. Elle est au service de son autonomie, de sa confiance en lui et de son accès à la découverte du monde. Qu'il s'agisse des étapes fondamentales vers la marche (retournement, ramper, quatre pattes, verticalisation...) ou du développement de la motricité fine, chaque compétence motrice participe à son épanouissement global.

Au quotidien, les enfants bénéficient de nombreuses propositions pour explorer leur corps, prendre conscience de leurs capacités et se mouvoir librement dans un environnement sécurisé et stimulant. Chaque service est équipé de matériel adapté pour favoriser le mouvement : modules de motricité, plans inclinés, surfaces variées pour ramper, escalader, glisser... Des temps décrochés sont également proposés, permettant d'expérimenter d'autres formes de motricité comme la draisienne, la trottinette, les parcours moteurs ou encore la danse.

Les EAJE s'appuient sur une approche de motricité libre, dans le respect du rythme de développement de chaque enfant. La psychomotricienne, présente dans la structure, forme les équipes aux grands principes du développement psychomoteur et en les accompagnant dans l'observation fine des enfants. Elle intervient également auprès des familles pour partager des repères sur l'évolution motrice, les gestes du quotidien (portage, installation, jeux adaptés...) et pour favoriser une continuité éducative entre la maison et la crèche.

Elle assure également un accompagnement spécifique pour les enfants présentant des difficultés ou des particularités dans leur développement. En collaboration étroite avec les équipes et les familles, elle aide à adapter le quotidien de l'enfant au sein de la crèche, elle peut proposer, au besoin, des activités ciblées et stimulantes, et contribue à créer un environnement inclusif et bienveillant. Son regard professionnel permet d'ajuster les pratiques, d'identifier précocement les besoins spécifiques et de soutenir chaque enfant dans ses apprentissages et sa progression.

Grâce à cette attention portée à la motricité, chaque enfant peut évoluer à son rythme dans un environnement bienveillant, où il est libre de découvrir, d'explorer et de grandir en toute sécurité.

3. Le projet social et le développement durable

3.1. Caractéristiques du territoire de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

Le Département :

Le département de l'Aube compte un nombre conséquent de ménages isolés sans enfants, ceci renforcé par le vieillissement de la population. Il est marqué également par la part importante, et en constante augmentation, des familles monoparentales.

Dans près de 90% des cas, les familles monoparentales sont composées d'une mère et de son ou ses enfants.

La commune de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS :

La commune est implantée dans le département de l'Aube de la Région Grand-Est. Elle fait 5,86 km². Le nombre d'habitants en 2024 était de 12 775. Saint-André-les-Vergers fait partie de Troyes Champagne Métropole.

Un développement urbain a suscité l'apport d'une population nouvelle, très jeune et des structures d'accueil ont été implantées, donnant à la commune, l'image d'une ville moderne.

La ville de Saint-André-les-Vergers est dotée de trois écoles primaires (Auguste Renoir, Montier la Celle et Paul MAITROT), de quatre écoles maternelles (Auguste Renoir, Montier la Celle et Paul MAITROT et République) et d'un collège (La Villeneuve).

Dans le cadre de la politique locale axée sur la jeunesse, la ville de Saint-André-les-Vergers a mis en place des services facultatifs qui contribuent à mettre en œuvre, la politique jeunesse de la ville :

- Périscolaire et restauration scolaire
- Accueil de loisirs et club ados
- Conseil municipal jeunes

Implantation des structures :Coordonnées des structures :

Petite Crèche (Crèche centre-ville) - 8 rue Bernard Lecache

MACF (Crèche d'Echenilly) - Rue Amédée Gambey,

10120 SAINT ANDRE LES VERGERS

Tel : 03 25 79 25 77 / Mail : creche@ville-saint-andre-les-vergers.fr

La structure centre-ville est implantée en plein territoire urbain, dans le Quartier Prioritaire de la Ville MAUGOUT.

La crèche d'Echenilly est implantée au cœur d'un quartier pavillonnaire, de l'autre côté de la rocade.

A SAINT-ANDRE-LES-VERGERS, commune marquée par la part importante de familles avec enfants (48,7 %, soit 1 famille allocataire sur 2), les situations de monoparentalité sont nombreuses : près d'une famille avec enfants sur 2 (44,3%) est une famille monoparentale.

Au sein du quartier de MAUGOUT, les situations de monoparentalité explosent puisque 2 familles avec enfants sur 3 (67%) sont des familles monoparentales.

SAINTE-ANDRE-LES-VERGERS se caractérise par un taux de familles avec un seul enfant légèrement supérieur à ceux de TCM ou du département

A MAUGOUT, le taux de familles avec 2 enfants est faible (1 famille sur 4 pour plus d'1 sur 3 à l'échelle de la commune) ; en revanche, le taux de familles avec 3 enfants, voire 4 et plus, est largement supérieur au taux de la commune : moins d'1 famille sur 4 pour Saint-André (24,4%), plus d'1 sur 3 à MAUGOUT (36,3%).

Les situations de monoparentalité sont très présentes (parmi les familles avec 1 seul enfant : près de 2 familles sur 3 à Saint-André (63,1%) ; plus de 3 sur 4 à MAUGOUT (76,7%).

Zoom sur les familles monoparentales à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS : sources des tableaux : statistiques CAF 2020

Taux de familles monoparentales en fonction du nb d'enfants et de leur âge	Saint-André-les-Vergers	MAUGOUT
1 enfant	63,1 %	76,7 %
2 enfants	31,2 %	56,4 %
3 enfants	36,1 %	60,3 %
4 enfants	38,7 %	65,0 %

Zoom sur le quartier de MAUGOUT (QPV) :

Allocataires et nb d'enfants en 2020	% Saint-André-les-Vergers	MAUGOUT	
		%	Nb
1 enfant	36,8 %	38,1 %	103
2 enfants	38,9 %	25,6 %	69
3 enfants	24,4 % 16,7 %	36,3 % 21,5 %	58
4 enfants	7,7 %	14,8 %	40
Total familles avec enfants	-	-	270

La petite enfance

Évolution des naissances sur le territoire :

Territoire	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Saint-André-les-Vergers	124	152	134	109	110	120

Familles actives avant au moins un enfant de moins de 3 ans à Saint-André-les-Vergers :

Activités des familles avec enfants de moins de 3 ans	Saint-André	
	Effectifs	%
Nombre de familles	351	25,5
Dont familles actives occupées	164	47,6

3.2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

➤ **Accueil et échanges quotidiens**

Temps d'échange à l'arrivée et au départ : les professionnels prennent le temps d'échanger avec les parents sur la journée de l'enfant, ses besoins, son humeur ...

➤ **Réunions et entretiens :**

- Réunions collectives organisées régulièrement pour présenter le projet pédagogique, discuter de la vie de la crèche et aborder des sujets éducatifs (la propreté, les interdits, le développement psychomoteur de l'enfant, l'alimentation ...)
- Entretiens individuels : à la demande des familles ou de l'équipe pour faire le point sur le développement de l'enfant.

➤ **Participation à la vie quotidienne :**

- Invitations à des activités : fêtes, ateliers psychomoteurs, lectures ...
- Moments de partage : pot de départ des enfants à l'école

➤ **Implication ponctuelle : partage de compétences (musique par exemple, sport ...)**

➤ **Communication à tous les parents :**

- Affichage dans les locaux : menus, projets, photos et activités, infos pratiques
- Affichage d'une « gazette » notamment avec les anniversaires du mois et des conseils pratiques.

3.3. Les actions de soutien à la parentalité

Les actions de soutien à la parentalité en crèche visent à accompagner les parents dans leur rôle éducatif, tout en favorisant une relation positive et de confiance entre la famille et les professionnels de nos structures.

Les parents demeurent les premiers éducateurs de leurs enfants.

Ces actions sont cruciales pour créer un environnement propice au développement de l'enfant et pour aider les parents à naviguer dans les défis de la parentalité.

Les actions :

➤ Echanges réguliers avec les parents :

Ces échanges portent sur le développement de l'enfant, ses besoins spécifiques et ses progrès. Cela permet aux parents de se sentir impliqués dans le processus éducatif et à avoir des retours sur leur enfant.

➤ Réunion à thème (café parents) :

Chaque mois, une réunion est organisée, le soir, avec les parents, portant sur un thème comme les morsures, la propreté, les interdits, l'alimentation ...

Elles permettent de sensibiliser les parents à différents aspects de l'éducation, du développement de l'enfant, ou des stratégies pour gérer certains comportements. Ces réunions permettent également de favoriser le partage d'expériences entre parents.

➤ Soutien personnalisé :

Un accompagnement personnalisé peut être proposé par la Direction pour les parents rencontrant des difficultés particulières (situation de famille monoparentale, problème de sommeil ...).

Cela permet d'inclure l'orientation vers des services spécialisés ou des conseils individualisés.

➤ Favoriser l'implication des parents dans la vie de la crèche :

Il peut être proposé aux parents volontaires de venir participer à différentes activités : musicales, atelier de motricité...

➤ Documentations et ressources :

Des ressources écrites ou des bibliothèques de livres sur la parentalité, le développement de l'enfant ou des questions pratiques sur l'éducation sont mises à disposition des parents, ce qui peut être un soutien précieux pour eux.

➤ Accompagnement à la gestion des émotions :

Des séances d'accompagnement peuvent être organisées pour aider les parents à mieux comprendre et gérer les émotions de leur enfant en pleine construction de leurs compétences émotionnelles.

Ces actions contribuent à créer un environnement de confiance et à renforcer la collaboration entre les parents et les professionnels, ce qui est essentiel pour le bien-être, la sécurité affective et le développement harmonieux de l'enfant.

3.4. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Les familles accueillies proviennent de milieux sociaux-économiques et culturels différents.

Les structures sont ouvertes aux habitants de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS mais également aux habitants d'autres communes sous réserve de places disponibles.

Toute demande d'inscription est examinée quelle que soit la situation professionnelle de la famille est prise en compte.

Afin de faciliter le parcours d'insertion socio-professionnelle des parents, la structure accueille les enfants dont les parents sont demandeurs d'emploi ou inscrits à des formations (professionnels ou cours de français).

3.5. La démarche en faveur du développement durable

Au sein de nos structures, diverses actions sont mises en place afin de protéger l'environnement:

- Respect des lois et recommandations nationales (ex : loi EGAlim) qui imposent une part de produits bio ou de label qualité (IGP-AOP, produits fermiers, locaux...) dans les repas servis, un menu végétarien par semaine ainsi que la suppression des pesticides alimentaires.
- Utilisation de l'eau du robinet pour l'hydratation des enfants et la réalisation des biberons : démarche économique et écologique (pas de bouteilles plastiques, pas de transport).
- Réduction des déchets : utilisation de sur-chaussures lavables plutôt que jetables, tri sélectif des déchets (mise en place de poubelles de tri adaptées notamment recyclage du papier), et compostage des déchets organiques (restes de repas, ...).
- Pour l'entretien des locaux : utilisation des microfibras qui permettent d'obtenir une désinfection à 99,99% avec un lavage à l'eau. Cela permet de limiter l'utilisation de produits d'entretien.
- Sensibilisation et éducation : activités pédagogiques pour initier les enfants au tri, à la nature, au jardinage, à travers des ateliers ludiques puis implication des familles (affichages, partage de bonnes pratiques à la maison).

La nouvelle structure à Echenilly prend en compte les objectifs de développement durable :

- Bâtiment compact : sa conception permet de limiter les surfaces des circulations et des couloirs
- Construction béton avec toiture végétalisée.
- Chauffage de type plancher rayonnant par pompe à chaleur.
- Installation technique performante afin d'avoir une qualité de l'air optimum.
- Ensoleillement optimum des espaces d'activités pour limiter la consommation énergétique
- Prise en compte de l'acoustique (arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement)
 - plafonds acoustiques
 - habillage muraux en bois.

- Réalisation d'un bilan carbone du projet.
- Peinture : gamme de peinture NAE de la marque UNIKALO, des peintures à base de résine biosourcée, de composants naturels et renouvelables.
- Sol en linoléum dans les salles d'activités et utilisées par les enfants.
- Dalle de faux plafond en laine de bois acoustique.
- Mobilier en majorité labélisé "écoconception".
- Végétalisation des extérieurs pour lutter contre les ilots de chaleur.

Conclusion

La sécurité affective est le socle fondamental du développement harmonieux de l'enfant.

En plaçant cette notion au cœur du projet d'établissement, les EAJE s'engagent à offrir un environnement bienveillant, stable et sécurisant, dans lequel chaque enfant peut grandir en confiance. Comme le souligne Donald WINNICOTT, Pédiatre et Psychanalyste : « *Un bébé seul n'existe pas* ». Cette phrase rappelle à quel point le lien à l'autre est essentiel dès les premiers instants de la vie.

Les équipes s'attachent ainsi à construire des relations empreintes de respect, de disponibilité et d'empathie, garantes de la sécurité affective nécessaire à l'exploration, à l'autonomie et à la construction de soi.

Les adultes référents jouent un rôle central dans la création de ce climat rassurant, en instaurant des repères constants et en répondant de manière sensible aux besoins des enfants.

La verbalisation des émotions tient également une place essentielle dans cette démarche. Nommer ce que l'enfant ressent l'aide à comprendre ce qu'il vit intérieurement, à mettre des mots sur ses états émotionnels et à mieux les réguler. Comme le dit Catherine GUEGUEN, Pédiatre « *Accueillir les émotions d'un enfant, ce n'est pas le laisser faire ce qu'il veut, c'est lui permettre de se sentir compris* ». Grâce à une posture empathique et à des échanges quotidiens, les professionnels guident les enfants dans l'apprentissage de l'expression émotionnelle, pierre angulaire du développement social et affectif.

Comme l'écrit Boris CYRULNIK : « *C'est parce qu'on a été sécurisé qu'on peut affronter l'insécurité* ». En cultivant cette sécurité affective au quotidien, les EAJE contribuent à former des enfants confiants, capables d'interagir avec le monde avec curiosité et sérénité.

Ce projet est donc avant tout un engagement humain, porté par une équipe professionnelle² convaincue que la qualité du lien est le premier levier de la qualité d'accueil. Il s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, au service du bien-être de chaque enfant accueilli.

Annexe 1 – Rappel des textes règlementaires

- Code de la Santé Publique : articles R2324-16 et R2324-17, articles R2324-25 à R2324-32, articles L2324-1 à L2324-4 et notamment articles R2324-29, R2324-40 et 2324-46,
- Code de l'Action Sociale et des familles : articles L214-1 à L214-8,
- Ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux Services aux Familles,
- Décret n°2021-1131 du 30 aout 2021 relatif aux Assistants Maternels et aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant,
- Arrêté du 31 aout 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,
- Arrêté du 08 octobre 2021 relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant,
- Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant.
- Décret n°2024-304 du 01 avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches.

Annexe 2 – Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.